

 Affaire suivie par la Direction des Ressources Humaines	Management de l'établissement FICHE DE POSTE	Référence : FE02-RH-005-V1 Version : 1 Date de révision max 4 ans : 09/2030 Date rédaction : 01/09/2026 Date modification : Date validation : 15/09/2026
--	--	--

MÉDIATEUR DE SANTÉ PAIR - URP

1. IDENTIFICATION ET ORGANISATION DU POSTE

- **Intitulé du poste** : Médiateur de Santé-Pair (MSP)
- **Affectation** : URP – Unité de Réhabilitation Psychosociale
- **Site de rattachement** : Clouange et Hayange
- **Territoire d'intervention** : Nord Moselle
- **Pôle** : Psychiatrie adulte ambulatoire
- **Quotité de travail** : Temps plein
- **Horaires** : 9h–17h, du lundi au vendredi
- **Type de contrat** : Contractuel de la Fonction publique hospitalière
- **Rémunération nette mensuelle sur la base d'un temps plein** : Rémunération selon les conditions statutaires en vigueur, sur la base de la grille indiciaire du grade d'animateur de la Fonction publique hospitalière
- **RTT** : 14 jours de RTT par an pour un exercice à temps plein
- **Prise en charge des frais de transport** : Prise en charge, selon les conditions réglementaires en vigueur, d'une partie des frais d'abonnement aux transports en commun et possibilité de bénéficier du forfait mobilités durables pour les déplacements domicile-travail effectués avec un mode de transport éligible
- **Mutuelle** : Pas de mutuelle proposée par l'établissement à ce jour
- **Restauration / self** : Self sur le site de Jury (à distance du service URP). Possibilité de prendre son repas au service, selon les conditions définies par l'établissement
- **Avantages CGOS** : Possibilité de constituer un dossier C.G.O.S et de bénéficier des prestations et offres proposées aux agents de la Fonction publique hospitalière. Les agents contractuels peuvent bénéficier du C.G.O.S, sans condition d'ancienneté, dans les établissements adhérents

PRESENTATION DE L'UNITÉ DE RÉHABILITATION PSYCHOSOCIALE (URP)

L'Unité de Réhabilitation Psychosociale (URP) est un dispositif ambulatoire spécialisé de psychiatrie ayant pour mission de favoriser le rétablissement des personnes vivant avec un trouble psychique sévère et persistant. Elle intervient auprès de personnes dont les difficultés psychiques ont un retentissement sur l'autonomie, la participation sociale, la vie quotidienne, l'insertion professionnelle ou les relations sociales. L'accompagnement proposé par l'URP s'inscrit dans une approche orientée rétablissement, centrée sur les ressources, les compétences, les aspirations et les choix de la personne.

Objectifs du dispositif

L'URP vise notamment à :

- favoriser le rétablissement personnel ;
- renforcer le pouvoir d'agir et l'autodétermination ;
- soutenir l'accès à une vie choisie et satisfaisante malgré les troubles psychiques ;
- développer les capacités fonctionnelles, cognitives et sociales ;
- favoriser l'inclusion sociale, citoyenne et professionnelle ;
- prévenir ou réduire les conséquences du handicap psychique ;
- soutenir l'accès et le maintien dans le logement, l'emploi, la formation et la vie sociale ;
- favoriser l'accès aux ressources de droit commun, aux GEM, associations et dispositifs de pair-aidance.

Modalités d'intervention

L'URP propose notamment :

- des évaluations fonctionnelles et neuropsychologiques ;
- des programmes de psychoéducation ;
- des programmes de remédiation cognitive ;



Management de l'établissement

FICHE DE POSTE

Référence : FE02-RH-005-V1

Version : 1

- des programmes d'entraînement aux habiletés sociales ;
- des accompagnements individuels et collectifs orientés vers le rétablissement ;
- des accompagnements vers l'inclusion sociale, citoyenne et professionnelle ;
- un travail coordonné avec les CMP, les partenaires médico-sociaux et associatifs et les dispositifs de droit commun.

L'équipe est pluriprofessionnelle et comprend notamment des infirmiers, un aide-soignant, une assistante sociale, un neuropsychologue et un Médiateur de Santé-Pair.

LA FONCTION DE MÉDIATEUR DE SANTÉ-PAIR

Le Médiateur de Santé-Pair est un professionnel pleinement intégré à l'équipe pluriprofessionnelle de l'URP.

Sa spécificité repose sur la mobilisation professionnelle de son expérience personnelle d'un trouble psychique et de son parcours de rétablissement.

Cette expertise expérientielle apporte un regard complémentaire aux autres approches professionnelles mobilisées en réhabilitation psychosociale.

Le MSP contribue à promouvoir une approche fondée sur l'espoir, l'autodétermination, le pouvoir d'agir, la participation de la personne aux décisions qui la concernent et la possibilité de construire une vie satisfaisante et choisie.

Au sein d'un dispositif spécialisé de réhabilitation psychosociale, il contribue particulièrement à maintenir les interventions centrées sur les objectifs de vie de la personne, au-delà de la seule réduction des symptômes ou des difficultés fonctionnelles.

La présente fiche définit les grandes orientations de la fonction. Les missions sont amenées à évoluer progressivement au cours de la première année, en fonction de l'intégration du MSP dans l'équipe, de son expérience et de l'avancée de sa formation universitaire.

2. CADRE REGLEMENTAIRE DE REFERENCE

- Dispositif national des Médiateurs de Santé Pairs (CCOMS)
- L'article D. 1110-5 du Code de Santé Public, issu du décret n° 2017-816 du 5 mai 2017 (définition réglementaire de la médiation en santé).

3. POSITION DANS LA STRUCTURE

- **Relations hiérarchiques** : Médecin chef de pôle par délégation du chef d'établissement – direction des soins – encadrement.
- **Relations fonctionnelles** :
 - équipe pluriprofessionnelle de l'URP ;
 - CMP du territoire ;
 - autres dispositifs du pôle de psychiatrie adulte ambulatoire ;
 - directions fonctionnelles ;
 - structures sanitaires et médico-sociales ;
 - réseaux et acteurs de la réhabilitation psychosociale ;
 - GEM et associations d'usagers ;
 - partenaires de l'inclusion sociale et professionnelle ;
 - ressources de droit commun.

Le MSP exerce dans le respect du cadre institutionnel et est soumis, comme les autres professionnels de l'équipe, au secret professionnel partagé.



Management de l'établissement

FICHE DE POSTE

Référence : FE02-RH-005-V1

Version : 1

4. PROFIL RECHERCHÉ ET PREREQUIS

PRÉREQUIS

Le candidat :

- a été personnellement concerné par le vécu d'un trouble psychique et par un parcours de rétablissement en santé mentale ;
- dispose d'un recul suffisant sur son propre parcours lui permettant de mobiliser son expérience dans une posture professionnelle ;
- remplit les conditions permettant l'accès à la formation universitaire de Médiateur de Santé-Pair.

CONDITION D'ACCÈS À LA FORMATION

- Bac +2 ;
- ou
- Bac validé associé à des expériences professionnelles et/ou associatives permettant la constitution d'un dossier de validation des acquis professionnels auprès de l'université.

COMPÉTENCES ET QUALITÉS ATTENDUES

À la prise de poste, il n'est pas attendu du MSP une connaissance préalable approfondie du système de soins, de la réhabilitation psychosociale ou des outils professionnels utilisés par l'URP. Ces compétences seront développées progressivement, notamment au cours de la formation universitaire et de l'intégration dans l'équipe.

Sont principalement recherchées :

- capacité à travailler en équipe ;
- écoute active ;
- empathie et non-jugement ;
- communication ouverte, adaptée et non stigmatisante ;
- capacité à analyser ses propres réactions et sa posture ;
- capacité à prendre du recul sur son propre parcours ;
- patience ;
- capacité d'adaptation ;
- intérêt pour les démarches de rétablissement, de pair-aidance et d'inclusion.

5. MISSIONS GÉNÉRALES LIÉES AU POSTE

Le Médiateur de Santé-Pair :

- favorise l'alliance entre les personnes accompagnées et les professionnels ;
- propose un soutien fondé sur la pair-aidance et une approche non stigmatisante ;
- mobilise son savoir expérientiel pour soutenir le processus de rétablissement ;
- soutient l'espoir, l'autodétermination et le pouvoir d'agir ;
- contribue à faire entendre le point de vue et l'expérience des personnes concernées ;
- favorise leur participation active à l'élaboration et à la mise en œuvre de leur projet ;
- contribue à la diffusion de la culture du rétablissement et de la pair-aidance au sein de l'URP, du pôle et auprès des partenaires.

6. ACTIVITÉS PRINCIPALES

A LA PRISE DE POSTE



Management de l'établissement

FICHE DE POSTE

Référence : FE02-RH-005-V1

Version : 1

L'intégration dans les différentes missions est progressive.

Le MSP est notamment amené à :

- participer en binôme à des entretiens et accompagnements ;
- aller à la rencontre des personnes accompagnées lors de temps formels ou informels ;
- découvrir et participer progressivement aux différents programmes proposés par l'URP ;
- participer à des actions de psychoéducation en apportant une vision concrète du rétablissement ;
- participer aux groupes et programmes de réhabilitation psychosociale afin de se familiariser avec leurs objectifs et leur fonctionnement ;
- participer aux réunions de l'équipe ;
- apporter un regard complémentaire dans la réflexion autour des situations accompagnées ;
- contribuer à faire entendre dans les réflexions d'équipe le point de vue issu de l'expérience des personnes concernées.

MISSIONS DÉVELOPPÉES PROGRESSIVEMENT

En fonction de l'expérience acquise, de l'avancée de la formation et de l'aisance du MSP dans ses fonctions, celui-ci pourra notamment :

- réaliser certains entretiens ou accompagnements en autonomie ;
- proposer des accompagnements individuels spécifiquement centrés sur le rétablissement, l'autodétermination ou le pouvoir d'agir ;
- concevoir ou co-construire de nouvelles interventions mobilisant son savoir expérientiel ;
- concevoir et co-animer des groupes autour du rétablissement et de la pair-aidance ;
- co-animer des programmes de psychoéducation ou d'autres programmes de réhabilitation psychosociale lorsque cela est pertinent ;
- participer aux projets transversaux de l'URP et du pôle ;
- mener une veille sur la pair-aidance, le rétablissement et la réhabilitation psychosociale ;
- participer à des rencontres, journées professionnelles et colloques ;
- développer des liens avec les acteurs du territoire et les ressources de droit commun ;
- rencontrer, lorsque cela s'inscrit dans le projet de la personne, ses proches ou son entourage.

7. DÉCLINAISON SPÉCIFIQUE À L'URP

Au sein de l'URP, le MSP contribue à inscrire les interventions de réhabilitation psychosociale dans une démarche pleinement orientée vers le rétablissement personnel.

À ce titre, il :

- mobilise son expérience du rétablissement pour soutenir l'espoir et les capacités d'autodétermination des personnes accompagnées ;
- contribue à l'identification de leurs ressources, compétences, aspirations et objectifs personnels ;
- accompagne les personnes dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets de vie ;
- apporte son expertise expérientielle dans l'élaboration et la réévaluation des projets personnalisés de réhabilitation ;
- favorise la participation active de la personne aux choix concernant son accompagnement ;
- participe à la co-animation de programmes de psychoéducation, de rétablissement ou d'entraînement aux habiletés sociales lorsque son intervention apporte une plus-value liée à son savoir expérientiel ;
- peut développer des interventions individuelles ou collectives spécifiquement fondées sur la pair-aidance ;
- favorise l'accès aux ressources communautaires, associatives, citoyennes, culturelles et professionnelles ;
- soutient l'inclusion sociale et la participation citoyenne ;
- contribue au développement des liens avec les GEM, associations d'usagers et dispositifs d'entraide ;
- contribue à la diffusion de la culture du rétablissement et de la pair-aidance au sein de l'URP, du pôle et auprès des partenaires.



Management de l'établissement

FICHE DE POSTE

Référence : FE02-RH-005-V1

Version : 1

8. FORMATION

- La personne recrutée suivra parallèlement à son activité professionnelle la formation universitaire de Médiateur de Santé-Pair co-portée par l'Université Sorbonne Paris Nord et le CCOMS.
- **Prochaine promotion : février 2027.**
- Les coûts de formation ainsi que les frais afférents aux périodes de formation (déplacements, hébergement, etc.) sont pris en charge par l'employeur.
- L'organisation du temps de travail est adaptée afin de permettre le suivi de la formation.

9. CONDITIONS ET PARTICULARITÉS D'EXERCICE

- Exercice au sein d'un dispositif spécialisé de réhabilitation psychosociale ;
- travail en équipe pluriprofessionnelle ;
- activité répartie principalement sur les sites de Clouange et Hayange ;
- participation à des programmes structurés de réhabilitation psychosociale ;
- déplacements réguliers sur le territoire du Nord Moselle ;
- interventions extérieures possibles en fonction des projets des personnes accompagnées ;
- permis B fortement recommandé ;
- véhicules de service ;
- articulation permanente entre savoir expérientiel et posture professionnelle ;
- respect du secret professionnel partagé et des règles institutionnelles applicables à l'ensemble des professionnels ;
- participation aux réunions d'équipe et aux temps institutionnels ;
- participation aux actions partenariales sanitaires, sociales, médico-sociales et associatives.

Adresse du site de rattachement : 4 rue des Roses – 57185 Clouange

Accès en transports en commun : Accès par les lignes de bus du réseau Citéline desservant le secteur de Clouange, avec arrêt à proximité du centre-ville et de la rue des Roses. La gare SNCF d'Hagondange est accessible en correspondance



Management de l'établissement

FICHE DE POSTE

Référence : FE02-RH-005-V1

Version : 1

VALIDATION DE LA FICHE DE POSTE

Rédacteur de la fiche de poste (Supérieur hiérarchique N+1, N+2) Date - identité	Validation Directeur fonctionnel Date - identité	Validation DRH Date - identité